

Modification du tableau des effectifs communaux

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
13 février 2026		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le dix-neuf février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD

Absent ayant donné procuration : Myriam SEVENERY à Brigitte GAYAUD

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe déléguée au personnel communal

Le tableau des effectifs communaux présente, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, et la décomposition de ces postes en temps de travail, complet ou non complet, plein ou partiel.

Il est périodiquement mis à jour en fonction du déroulement de carrière des agents, et la dernière actualisation date du 3 avril 2025.

C'est ainsi que, dans la perspective des prochains mouvements de personnel, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique contractuel, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, deux postes d'agent de maîtrise, un poste de gardien brigadier, deux postes d'agent de maîtrise principal, un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et deux postes de technicien principal de 1^{ère} classe.

Les nominations seront prononcées par voie d'arrêté du maire. Certains postes sont créés mais ne seront pas pourvus, ils permettent simplement d'ouvrir des postes pour d'éventuels candidats qui postuleraient sur les postes de responsable des services techniques et d'agent des services techniques.

Le nombre total d'agents au 1^{er} mars 2026 sera de 33, dont 30 titulaires et 3 contractuels de droit public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté municipal n°2024-062- RH en date du 16 mai 2024 relatif aux Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,
Vu le tableau des effectifs communaux arrêté par délibération n°024-2025 du 3 avril 2025,
Vu l'avis de la commission du personnel réunie le 28 janvier 2026,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le tableau modifié des effectifs communaux, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Sébastien ANDEVERT



Le Maire
Jean-Marie FOURNIER

